



PARIS, LE 12 NOVEMBRE 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

14 novembre : la FNO soutient la mobilisation !

La FNO soutient la mobilisation du 14 novembre dans la Fonction Publique Hospitalière et dans les établissements du secteur médico-social.

Les orthophonistes salarié-es, à l'instar des autres salarié-es du public et du privé, défendent **l'accès aux soins pour toutes et tous sur tout le territoire, au sein d'équipes pluridisciplinaires**, la qualité et la continuité des soins, la transmission des compétences et la qualité de vie au travail.

Aujourd'hui, les orthophonistes salarié-es disparaissent peu à peu du paysage de la santé. De très nombreux patients ne bénéficient pas des soins nécessaires recommandés par la Haute Autorité de Santé ou les sociétés savantes et cette perte de chance aggrave bien souvent leurs troubles.

La **pénurie** actuelle d'orthophonistes salarié-es (31% dans le secteur privé à but non lucratif !) est directement corrélée à une **précarisation financière et statutaire** des orthophonistes :

- salaires peu attractifs : un-e orthophoniste touche seulement 300€ de plus que le SMIC après 5 ans d'études !
- statuts précaires : les contrats courts se multiplient, au détriment de la qualité de vie du professionnel et de son maintien dans le poste !
- morcellement ou transformation des postes : les effectifs des orthophonistes, déjà faibles, diminuent encore !
- sous-traitance des soins orthophoniques vers le secteur libéral : cela fragilise l'exercice salarié et surcharge encore plus le secteur libéral !

Et pourtant...

... **L'orthophonie est reconnue comme un métier en tension**

... **L'orthophonie est reconnue comme une profession aux pratiques avancées**

... **L'orthophonie est reconnue comme une formation diplômée en grade Master**

Les fédérations d'employeurs du secteur privé à but non lucratif partagent notre constat sur la pénurie d'orthophonistes salarié-es et l'impact négatif en termes d'accès aux soins. Ces fédérations ont annoncé défendre le maintien des orthophonistes dans leurs établissements et sont engagés dans un processus de revalorisation de leurs conventions pour prendre en compte le niveau d'études et de responsabilités des orthophonistes. Aucune annonce de ce type dans la Fonction Publique Hospitalière !

La question de la revalorisation de la rémunération est renvoyée vers les pouvoirs publics. **Nous avons alerté maintes fois le Ministère, le gouvernement et le Président de la République : ils se désintéressent de la question !**

Faisons à nouveau entendre notre voix aux côtés des autres salarié-es !

**Le mot d'ordre est simple :
création d'une grille de salaire corrélée à notre niveau d'études bac+5
et à notre niveau de responsabilités en pratiques avancées !**

Contacts presse : 06.86.70.56.03

Fédération Nationale des Orthophonistes

145 boulevard de Magenta 75010 Paris - Tel : 01 40 35 63 75 - Courriel : contact@fno.fr

www.fno.fr